



05.59.61.01.96

ce.0641922s@ac-bordeaux.fr

COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ECOLE

le 16/10/2024 de 17h30 à 20h55

PARTICIPANTSPrésents :

- Déborah Pucheu (Professeur des écoles, directrice)
- Eric Bousquet (Professeur des écoles)
- Marie-Pierre Coustille Cossou (Professeur des écoles)
- Emilie Lahas (Professeur des écoles)
- Françoise Loustau Chartez (Professeur des écoles)
- Crystèle Pees-Lalanne (Professeur des écoles)
- Pascale Durand (Mairie - adjointe chargée des écoles)
- Dominique Croza Monière (Directrice périscolaire)
- Johann Barokhel (Représentant des parents d'élèves)
- Charlotte Lizard (Représentante des parents d'élèves)
- Cynthia Privat (Représentante des parents d'élèves)

Excusés :

- Véronique Gerde (Inspectrice de l'Education Nationale)
- Bruno Bourdaa (Maire de la Commune)
- Céline Aubiès Trouilh (Professeur des écoles)
- Annabelle Fradet (Professeur des écoles)
- Maguy Lenestour (Représentante des parents d'élèves)
- Nathalie Guerin (Représentante des parents d'élèves)

Rédacteur compte rendu : Déborah PUCHEU

<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Eléments de discussion ou d'information</i>	<i>Décision prise</i>
Règlement intérieur	Le conseil d'école donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions	Information

Année Scolaire 2025-2026

du conseil d'école : fonctionnement et rôle	pédagogiques et éducatives, utilisation des moyens alloués à l'école, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, respect et mise en application des valeurs et des principes de la République). Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental. Les représentants des parents d'élèves élus le 10 octobre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026 sont : Johann Barokhel, Cynthia Privat, Charlotte Lizard, Maguy Lenestour, Nathalie Guerin. Détail du scrutin : 151 inscrits / 69 votants dont 56 votes exprimés Merci pour leur engagement.	
I) FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE		
a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité	Le règlement intérieur de l'école définit les droits et devoirs de chacun des membres de la communauté éducative. Il est rédigé suivant l'article R411-4 du code de l'éducation et suivant le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires des Pyrénées Atlantiques. Des propositions de modification du règlement de l'école sont portées à la connaissance des membres du conseil d'école - L'interdiction d'apporter des jouets à l'école a été ajoutée au règlement - La demande, de ramener en cas de rendez-vous exceptionnel, les enfants sur les temps de récréation et non plus sur le temps de classe pour ne pas gêner le bon déroulement de celle-ci. - La modification des lieux d'entrée et de sortie des classes : L'entrée à 8h20 et à 13h30 se fait au niveau du portillon sur le parking de l'office du tourisme. La sortie à 11h40 se fait au niveau du portillon sur le parking de l'office du tourisme. La sortie à 16h30 se fait au niveau du grand portail donnant sur la zone du fronton. Le règlement accompagné de la charte de la laïcité sera envoyé par mail aux parents. Un document à signer dans le cahier de liaison permettra d'attester de la lecture et de l'approbation du règlement et de la charte.	Vote du règlement pour l'année 2025-2026 11 pour 0 contre 0 abstention Le règlement est adopté pour l'année 2025-2026

b) Charte de relation avec les familles	Cette charte a pour objectif de renforcer et expliciter les relations école – famille. Aucune modification n'a été apportée à la charte cette année. Elle sera collée dans les cahiers de liaison des élèves à l'issue du conseil d'école et devra être signée par les familles.	Charte présentée en conseil d'école
c) Sécurité à l'école : Incendie/ PPMS intrusion- attentat/ PPMS risque majeur	Un exercice incendie a été réalisé le lundi 29 septembre. Aucun incident noté. Un exercice attentat intrusion a été réalisé le lundi 6 octobre. L'alarme intrusion n'a pas correctement fonctionné (sonnerie de sortie de classe à la place de l'alarme vocale intrusion). Néanmoins, l'exercice n'étant pas inopiné, il y a eu une bonne réactivité des enseignantes et des élèves qui ont compris que c'était une alerte intrusion.	Alarmes à remettre en service. La municipalité prendra contact avec l'entreprise semaine du 20 octobre
d) Hygiène à l'école	Des moisissures sont présentes sur les murs dans une classe du bas, dans la BCD et dans le cagibi de l'entrée. L'étanchéité du mur du parking à l'origine de cette humidité ayant été refaite, quand les murs vont-ils être nettoyés ? <u>Information suite à une question parents :</u> A quelle fréquence les sanitaires sont-ils nettoyés ? Des enfants se retiennent car les sanitaires ne seraient pas suffisamment propres ou qu'ils ne seraient pas suffisamment surveillés. Le nettoyage des sanitaires enfants se fait tous les soirs les jours de classe. Certains enfants peuvent effectivement ne pas tirer la chasse. Des rappels réguliers sont faits par l'équipe enseignante quant au bon usage de ces lieux. Un deuxième nettoyage au cours de la journée n'est pas envisagé. A ce jour, les toilettes sont accessibles pendant l'intégralité des récréations. Un enseignant reste positionné à proximité des toilettes pendant les récréations. Il n'est pas possible de positionner deux enseignants dans les toilettes garçons et filles pendant la récréation. Pour assurer une surveillance dans les toilettes, il faudrait envisager un passage collectif aux toilettes en début de récréation et fin de récréation, ce qui diminuerait grandement le temps de récréation des élèves et ne permettrait pas de résoudre les problèmes liés au besoin d'intimité que peuvent avoir certains enfants quand ils sont aux toilettes. L'équipe enseignante encourage les familles dont les enfants sont gênés par le passage aux toilettes à venir leur en parler directement. Si le problème est général et persiste, la seule solution serait d'interdire l'accès aux toilettes pendant la récréation au profit d'un accès collectif en début et fin de récréation.	La mairie précise que les murs seront nettoyés dès qu'ils seront secs.

e) Budgets municipaux	<u>Budget fourniture :</u> Serait-il possible d'allouer un budget spécifique au RASED afin que le budget dédié aux élèves de l'école du fronton revienne intégralement à l'achat du matériel pédagogique / fourniture destiné à l'école <u>Budget sortie 2025 2026:</u> 900 euros + augmentation de 400 euros sous réserve de la réalisation de la sortie montagne Budget natation 2024/2025 : 10 séances de natation pour chaque classe 3765 euros <u>Travaux / achats réalisés :</u> Clôtures + portail + interphone Aménagement de la cour : décroustage, apport de terre, pose des jeux (budget NEFLE), réalisation de structures bois Fourniture d'un meuble bureau dans la classe CM1/CM2, de quatre meubles bas dans la classe CE2/CM1 et d'une étagère dans la classe CE1/CE2 La pose d'un meuble au-dessus du lavabo de la classe CE2/CM1 et une étagère dans la salle des maîtres. Changement de la lampe du TBI de Mme Loustau Charte. <u>Demande de travaux / achat :</u> Sécurisation des grillages de la cour du haut Végétalisation de la cour (chantier participatif en décembre 2025) Aménagement de la zone de jeux collectifs Calage de l'interphone (interruption de la connexion automatique à supprimer + réduction du temps d'ouverture) Mme Pucheu fait remarquer que la connexion n'est pas toujours bonne et met du temps à s'établir. Elle interroge sur la fonctionnalité des appels wifi du portable La pose d'un luminaire dans le cagibi dans la classe de Mme Pees-Lalanne Remplacer les chaises abîmées dans les classes La pose de meubles haut au-dessus des évier des classes CE1/CE2 et CP/CE1 La pose des poignées de placards dans le dispositif ULIS L'écran du TBI de la classe de Mme Coustille reste tâché.	La municipalité note la demande et va se renseigner pour savoir si d'autres municipalités peuvent participer. Elle va préparer un prévisionnel de budget qui inclura cette demande. Elle précise que le budget ne sera voté qu'en avril 2026 après les élections municipales. Concernant la participation exceptionnelle de 400 euros, la mairie précise que cela peut concerner une autre sortie que la montagne. Les représentants des parents d'élèves questionnent sur la possibilité de faire un visuel tableau des travaux en attente pour suivre plus facilement leur évolution. La directrice note la proposition afin de proposer un éventuel tableau de suivi. La zone de jeux collectifs doit être aménagée avec l'achat de panneaux de basket et l'installation de petites cages de but (déjà achetées). Un test avec l'implantation des cages de but doit être fait avant le choix et l'achat de panier(s) de basket. Les représentants questionnent sur la possibilité d'avoir des conseils du
------------------------------	---	---

Année Scolaire 2025-2026

	Les TBI sont flous et manquent de luminosité. Mme Loustau Chardez précise que même si son TBI reste flou, celui-ci est plus lumineux depuis le changement de la lampe cet été. => L'équipe enseignante questionne donc le changement des lampes pour les autres TBI.	constructeur pour nettoyer les tableaux.
f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative	Le bilan de l'année n-1 est présenté. Sur l'année 2024-2025, les recettes s'élèvent à 3728,48 euros et les dépenses à 3547,70 euros. Le solde en juin 2025 était de 1976 euros <u>PREVISIONNEL ANNEE 2025 2026</u> Versement APE juillet 2025 : 1250 euros Participation volontaire des familles rentrée 2025 : 690 euros Débit bus sortie université juin 2025 : - 252 euros Le solde actuel est de 3664.58 euros <u>En attente</u> Versement municipalité : 900 euros Versement municipalité si réalisation projet montagne : 400 euros Paiement cotisations OCCE : -245.15 euros <u>En attente de validation</u> Subvention DRAC : 1200 euros Avec le prévisionnel des projets présentés en IIIId et sous réserve de l'acceptation de la subvention DRAC, le solde de fin d'année devrait s'établir à environ 900 euros.	Les membres du conseil constatent que la participation volontaire des familles est en nette baisse pour l'année 2025 2026. L'équipe enseignante précise qu'il est toujours possible de régler cette participation volontaire pour les familles ne l'ayant pas encore fait. L'équipe enseignante précise que le budget de la coopérative est réparti équitablement entre les différentes classes et doit permettre cette année le financement d'une sortie commune pour les quatre classes et d'un projet culturel / artistique pour chaque classe.
II) COMMUNICATION		
a) Parents/Enseignants	Une réunion de rentrée a été organisée le 23/09/2025 par les enseignants des classes du CP au CM2 afin de présenter le fonctionnement et les projets de classe. Cette année encore,	Information

Année Scolaire 2025-2026

	peu de familles ont pu se rendre disponibles (moins de la moitié pour chaque classe). Les enseignantes précisent que c'est un moment de l'année important pour prendre connaissance du fonctionnement de la classe. Un rendez-vous individuel n'a pas la même fonction que ce temps collectif. La coordonnatrice d'ULIS a reçu de manière individuelle les familles des nouveaux élèves inscrits au dispositif ULIS en fin août début septembre. Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour tout point sur la scolarité de leur enfant. Pour cela, il convient de les solliciter par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les enseignants peuvent également être amenés à solliciter un rendez-vous auprès des parents afin d'évoquer des points précis de la scolarité de l'élève. En ce début d'année, à la suite des évaluations nationales dans les quatre classes, des rendez-vous ont été programmés.	
b) Parents/Direction	Une réunion d'information pour les futurs CP a été organisée en juin avec Mme Pucheu et Mme Pees-Lalanne. Les parents des nouveaux arrivants en CE1, CE2, CM1 et CM2 ont été rencontrés par Mme Pucheu en juin et juillet La directrice a présenté le fonctionnement général de l'école lors de la réunion de rentrée du 23/09/2025. La directrice peut être amenée à solliciter les parents s'il est nécessaire de réunir l'équipe éducative pour des points particuliers de la scolarité de l'élève.	Information
c) Parents/Mairie	Pour tout ce qui concerne le périscolaire, les parents doivent s'adresser à la mairie. Contact par mail : enfancejeunesse@mairienay.fr	
III) PROJETS ET VIE DE L'ECOLE		
a) Projet d'école	Le projet d'école a été réalisé en 2017 Les axes retenus :	Information

	<i>Axe 1 : Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses</i> <i>Axe 2 : Réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires</i> <i>Axe 3 : Développer les compétences professionnelles de tous les personnels</i> <i>Références au projet de secteur Ecoles/Collège :</i> Il sera réactualisé en 2026-2027. <u>Evaluation d'école</u> L'école sera engagée cette année dans une évaluation d'établissement, un dispositif national mis en œuvre tous les cinq ans. Cette démarche comprend une phase d'auto-évaluation menée par l'équipe enseignante, complétée par la passation de questionnaires auprès des familles et des élèves de cycle 3. Dans un second temps, une équipe d'évaluateurs externes viendra rencontrer la communauté éducative afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration qui serviront de base à l'élaboration du prochain projet d'école. <u>Labellisation E3D</u> La labellisation a été obtenue fin juin 2023. Cette labellisation est une reconnaissance de l'ensemble des actions menées en faveur du développement durable par le rectorat de Bordeaux. Cette année, le principal axe de travail des élèves sera la finalisation du projet d'aménagement de la cour avec la phase de chantier participatif qui doit se terminer fin 2025.	
b) Effectifs rentrée 2025	CP : 16 ; CE1 : 14 ; CE2 : 21 ; CM1 : 18 ; CM2 : 18 4 classes : Classe 1 : 16 CP 5 CE1 Classe 2 : 9 CE1 13 CE2 Classe 3 : 8 CE2 13 CM1 Classe 4 : 5 CM1 18 CM2	Information
c) Les outils	Chaque enseignante a présenté les outils spécifiques de sa classe au cours de la réunion de	Information

(manuels et logiciels)	rentrée. <u>Les outils communs</u> : • Le cahier de liaison pour la communication avec la famille ; • Certains cahiers peuvent suivre la scolarité de l'élève <u>Logiciels</u> : Pas d'équipement informatique spécifique sur l'école. Les tablettes ne sont plus opérationnelles. Le rendu des TBI reste toujours flou. Voir point I e.	
d) Les projets de classe	<u>Réalisés</u> : • <u>Projet d'aménagement de la cour</u> : pour les quatre classes, ateliers participatifs avec les architectes de Vivo et Gama et avec les élèves du lycée agricole de Nay les 23 et 25 septembre (financement municipalité dans le cadre du partenariat avec le CAUE 30000€ pour la clôture et 53000€ pour l'aménagement des cours+ financement NEFLE 17 000€). • <u>Journée Kayak</u> : classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ; 4 ateliers organisés le 19 septembre pour découvrir les sports de pagaie (financement extérieur) • <u>La Grande Lessive</u> : exposition des œuvres réalisées par les 4 classes le 17/10 (organisation par équipe enseignante). • <u>Cycle natation</u> : 10 séances à Nayeo en septembre/octobre pour les CP/CE1 et CE1/CE2 (financement par la municipalité). <u>A venir</u> • <u>Vendredi festif</u> : le 17 octobre organisation d'ateliers autour du tri sélectif (organisation par équipe enseignante) • <u>Projet d'aménagement de la cour</u> : pour les quatre classes, ateliers participatifs avec les architectes de Vivo et Gama et avec les élèves du lycée agricole de Nay début décembre ; principalement pour la végétalisation de la cour (financement municipalité dans le cadre du partenariat avec le CAUE + financement NEFLE). • <u>Projet Natation</u> 10 séances à nayeo en P2/P3 pour les classes CE2/CM1 et CM1/CM2 (financé par la municipalité) • <u>Cross</u> : le 5 décembre à l'école (organisation par équipe enseignante)	Information

	• <u>Projet danse</u> : classe de CE2/CM1 et CM1/CM2 – 10 séances par classe en mai et juin (<u>financé par coopérative école 900 euros</u>) • <u>Projet sortie montagne</u> : pour les quatre classes ; une sortie montagne à définir (<u>financé par coopérative école 1800 euros à confirmer</u>) • <u>Projet Ekiden</u> : classe de CP/CE1 et CE1/CE2 ; séance en classe + rencontre sportive sous réserve d'acceptation par la circonscription • <u>Projet Diagnoform</u> : réalisation de tests afin d'évaluer et suivre la condition physique des élèves. En partenariat avec la circonscription et le comité d'athlétisme. En attente d'information de la part de la circonscription pour communication auprès des familles En attente des subventions • <u>Projet conte</u> : classe de CP/CE1 et CE1/CE2 ; écriture, enregistrement et sonorisation d'un conte en partenariat avec l'AMPLI de Billère (<u>financée par coopérative école 1095 euros + DRAC 1200 euros</u>). • <u>Projet Kayak</u> : classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ; cycle de 6 séances. (<u>En attente des subventions</u>) ; prévu en juin Un dossier de demande de financement pour un projet Slam en partenariat avec AMPLI pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 a été déposé (au même titre que le projet conte des classes de CP/CE1 et CE1/CE2). Bien qu'il ait obtenu un avis très favorable de l'inspection, nous ne pourrions pas bénéficier du financement de la DRAC en raison de la restriction du budget. Le partenariat avec AMPLI a donc été abandonné pour ces deux classes qui réaliseront à la place le projet danse. L'équipe enseignante remercie les parents accompagnateurs et les parents agréés pour leur engagement.	
e) Accueil périscolaire	Voir questions parents VI)	
IV) PARCOURS DE L'ELEVE		

a) Dispositif d'aide	Un dispositif ULIS est implanté dans l'école. Un enseignant spécialisé est donc présent sur l'école en permanence. Outre la coordination du dispositif ULIS, il a aussi un rôle de personne ressource auprès des enseignants pour accompagner dans l'identification des besoins de tous les élèves. Le RASED peut être sollicité par les parents ou les enseignants pour des observations, des bilans et des prises en charge de petit groupe. Il est constitué de deux enseignants spécialisés et d'une psychologue. Les APC : elles débuteront à partir de la période 2 et seront réalisées soit pendant la pause méridienne de 13h à 13h30, soit le soir de 16h30 à 17h00. Les familles des élèves concernés recevront un document précisant les modalités d'organisation.	Information
b) Structures spécialisées et partenaires associés	Différents partenaires accompagnent plusieurs élèves : - Le SESSAD d'Arimoc - Le SESSAD de Mazères-Lezons - Le SESSAD béarn plateforme inclusive - Le CMPEA - L'hôpital de jour de Nay - L'hôpital de jour de Pau	Information
c) Liaisons école/collège et maternelle/élémentaire	Le conseil école collège aura lieu le 13 novembre. La liaison maternelle élémentaire se fait dans le cadre des projets menés au sein des deux écoles. Des réunions de cycle peuvent également être organisées. Plus particulièrement, la liaison GS CP s'effectue également par le biais de rencontres des enfants à l'école maternelle ou dans la classe des CP à l'école élémentaire.	Information
V) PROGRAMME PHARE		
	Ce programme est présent à l'échelle nationale dans toutes les écoles du territoire. C'est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges. Une équipe ressource est dédiée sur la circonscription Pau Sud.	Information

	Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, 10h par an et par classe sont consacrées à la prévention du harcèlement. Cela prend différentes formes : vie de classe, jeux coopératifs, séquence spécifique. Les vendredis festifs réalisés au sein de l'école s'inscrivent dans cette démarche. Organisés le plus souvent la veille des vacances, les élèves en groupe évoluent sur différents ateliers. Les groupes mixent les élèves des quatre classes afin de favoriser la cohésion, la coopération et l'entraide au sein de l'école. L'école a communiqué en début d'année, dans la note de rentrée collée dans le cahier de liaison, à chaque famille les coordonnées de structures d'écoute et d'aide. ESL Les enseignants communiquent en classe sur le sujet avec les élèves tout au long de l'année. L'équipe enseignante rappelle qu'il est important de signaler tout problème ou conflit aux enseignants. Les classes participeront le 6 novembre à la journée de lutte contre le harcèlement.	
VI) QUESTION PARENTS		
a) Bienveillance	Les représentants des parents d'élèves souhaitent souligner toute l'importance de la notion de bienveillance à l'école, notamment entre les élèves. Ils soutiennent pleinement l'équipe pédagogique dans la lutte contre le harcèlement à l'école ou toutes formes de discriminations et/ou persécutions et autres moqueries entre camarades.	
b) Travaux	1) Quels sont les travaux prévus cette année ? Quelles sont les demandes de travaux identifiées mais non encore réalisées/planifiées ? Pourrions-nous avoir un planning approximatif de ces travaux ? Question traitée en I) e. 2) Une révision de la structure du préau peut-elle être planifiée ? La solidité du toit et des poutres est une source d'inquiétude qu'un professionnel pourrait levée.	

	<u>Réponse mairie</u> : la vérification de la toiture a été réalisée et validée à l'ouverture de l'école en avril 2024. 3) Existe-t-il encore des problématiques de flaques d'eau stagnantes dans la cour ? Depuis la rentrée, nous n'avons pas eu d'épisode de fortes précipitations. Il est donc difficile de dire si le problème est toujours présent. L'équipe enseignante demande si une anticipation peut être réalisée avant l'arrivée d'un épisode de fortes précipitations (vérification de l'obstruction des caniveaux). <u>Réponse mairie</u> : le sujet va être porté à la connaissance des services techniques. 4) Peut-on envisager la création et l'entretien d'une boîte à livres à l'entrée de l'école ? <u>Réponse mairie</u> : la municipalité est favorable à l'installation d'une boîte à livres mais cela doit être adopté pour le prochain budget. Les représentants des parents d'élèves proposent que si des parents volontaires le souhaitent, ils participent à la fabrication de cette boîte à livres.	
c) Hygiène	Les représentants des parents d'élèves précisent que la non-propreté et la non-surveillance des toilettes génèrent une réticence de la part des élèves pour s'y rendre. Ils demandent à quelle fréquence elles sont nettoyées. Question traitée en I) e.	
d) Entrées et sorties	1) La faible visibilité, la taille modeste du portail et la proximité du parking font que la sortie des élèves manque de sécurité. Des enfants se sont retrouvés à plusieurs reprises en dehors de l'école après 16h30, devant le portail, sans leur responsable légal ou un adulte à proximité de l'école. Pouvons-nous envisager ensemble différents scénarios (point de sortie différent, plus de personnels, changement de process, élargissement des horaires d'entrée/sortie, travaux agrandissement ...) permettant une amélioration de la sortie de nos enfants ? L'équipe enseignante confirme les difficultés liées à la nouvelle sortie des élèves : manque de visibilité depuis l'intérieur de l'école, nécessité de faire sortir les élèves de l'école afin qu'ils puissent voir si leurs parents sont là. Elle explique avoir matérialisé au sol devant l'entrée un arc de cercle pour permettre aux élèves de s'avancer et attendre leurs parents en sécurité. Elle insiste sur la nécessité que les enfants attendent leurs parents dans cet arc de	

	cercle devant l'entrée. En cas de retard des parents, les élèves doivent ensuite rejoindre la garderie. Les enseignants de service pour la sortie demandent systématiquement aux élèves encore présents sur l'arc de cercle de rejoindre la garderie. Si un élève sort de l'arc de cercle et se rapproche d'un groupe, il sort de la surveillance de l'adulte. L'équipe enseignante demande aux parents de rappeler à leur enfant de rester dans cet arc de cercle. L'équipe enseignante demande à la mairie si la sortie de 16h30 peut s'effectuer par le grand portail pompier afin que celle-ci soit plus fluide et plus sécurisée. La mairie confirme que cette option est possible et va fournir à l'équipe enseignante une clé pour ouvrir ce portail. La sortie de 16h30 s'effectuera donc par le grand portail au niveau de la zone du fronton à compter de novembre 2025. Les modalités d'entrée et sortie sont mises à jour dans le règlement intérieur de l'école (cf. I) a.) 2) Agent ASVP Continuité des missions de l'agent ASVP ? <u>Réponse mairie</u> : L'ASVP est parti, nous sommes en cours de recrutement. Bilan financier (Nombre et montant amendes) de sa mise en place au prorata du temps passé pour les alentours de l'élémentaire. <u>Réponse mairie</u> : c'est une information interne mairie qui ne relève pas du conseil d'école	L'équipe enseignante fera une communication auprès des familles dès que la sortie au niveau du portail zone du fronton sera effective (en attente fourniture clé par la municipalité).
e) Périscolaire	1) Un questionnaire relatif à une augmentation de l'amplitude horaire de la garderie a été adressé aux familles. Qu'en est-il des résultats ? Est-il possible d'augmenter l'amplitude horaire ? <u>Réponse mairie</u> : 15 familles demandent une augmentation du temps. 7 enfants du primaire et 9 de la maternelle. Actuellement, la mairie n'a pas le personnel disponible pour une augmentation. Le recrutement d'une animatrice est en cours. La réponse sur l'amplitude sera donnée une fois le recrutement finalisé 2) Organisation des sorties : les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire	

	ayant la même heure de sortie le soir (16h30), il est difficile d'être à l'heure à l'école élémentaire. Quelles solutions peuvent-elles être proposées ? Réponse mairie : Les parents ayant des enfants en maternelle peuvent venir chercher les enfants de l'élémentaire à la garderie au 9 rue des Pyrénées. Les 10 premières minutes ne sont pas facturées et cet accès est plus proche de l'école maternelle. 3) Aide aux devoirs : Quels jours est-elle organisée ? Qui sont les bénévoles ? Une communication aux familles pourrait-elle être faite ? Réponse mairie : l'aide aux devoirs a lieu le lundi et le jeudi soir. Les bénévoles sont des personnes retraitées. Elles sont quatre. Une convention de bénévolat a été établie avec la mairie. Les familles concernées ont rempli les autorisations. Une communication avait été faite en début d'année 4) Restauration : L'inscription à la cantine se fait le jeudi de la semaine précédente avant midi. Pour autant, un comptage quotidien et matinal est effectué. Comment la distribution des repas en est-elle modifiée ? Des portions supplémentaires sont-elles prévues ? Point de vigilance : des commentaires ont pu être faits aux élèves. Ces commentaires peuvent apeurer et culpabiliser alors même que les parents avaient inscrit leur enfant. Réponse mairie : les conditions d'inscriptions le jeudi précédent sont fixées par la cité scolaire qui livre les repas. Les familles de la maternelle inscrivent les enfants sans problème dans les temps. Ce n'est pas le cas en primaire pour de nombreuses familles! C'est pourquoi l'appel est encore fait chaque matin. Dominique Monière est obligée d'ajouter chaque jeudi environ 20 repas par anticipation ce qui permet à ce jour d'avoir toujours des parts disponibles. Cela ne va pas durer. Et prochainement, les parents des enfants non inscrits seront appelés à midi pour venir chercher leur enfant. Des familles jugent les repas complexes, avec des enfants ne mangeant pas à leur faim ou dont la digestion n'est pas optimale. Peut-on avoir une évaluation de la quantité jetée par rapport à la quantité servie ?	
--	--	--

	<u>Réponse mairie</u> : Les repas sont réalisés par une cuisine centrale. Ce sont les menus du collège avec des mélanges de saveurs variées. C'est aussi une éducation au gout. La municipalité précise que les quantités jetées ne sont pas significatives au regard du nombre de repas servis.	
f) Budget et sorties	1) De quelle manière est réparti le budget de la coopérative de l'école entre les classes ? <u>Réponse école</u> : Il n'y a pas de répartition fixe entre les classes. Nous faisons néanmoins en sorte que chaque classe puisse bénéficier des subventions de la coopérative de manière équitable. Cette année la coopérative financera une sortie pour les quatre classes ainsi qu'un projet artistique / culturel pour chaque classe. L'équipe enseignante précise néanmoins qu'il n'y a aucune obligation pour un enseignant à participer à un projet. 2) Quelles seraient les prochaines sorties envisagées conditionnées financièrement et combien manque-il pour les valider ? L'équipe enseignante aurait souhaité cette année réaliser un projet collectif en partenariat avec l'Ampli de Billère. Seules les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 pourront réaliser ce partenariat (sous réserve de l'obtention de la subvention DRAC). Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 auraient souhaité réaliser le projet slam avec l'AMPLI dont le coût s'élève à 1888 euros (<u>688 euros de la coopérative + 1200 euros de financement DRAC non obtenu</u>) L'équipe enseignante aurait souhaité cette année reconduire le projet collectif danse. Seules les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 pourront réaliser ce projet. Le coût supplémentaire pour intégrer les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 s'élève à <u>450 euros</u>. 3) Quels sont les besoins en agréments pour réaliser les sorties à encadrement renforcé ? Pour la discipline cyclo il faut prévoir 1 adulte pour 6 élèves, ce qui fait en moyenne 13 adultes pour 3 classes. Nous n'avons plus assez de parents agréés actuellement pour	

Année Scolaire 2025-2026

	envisager une sortie cyclo. Les dates des prochains agréments sont : 20/03 02/04 24/04. Elles seront prochainement communiquées aux parents. Pour la discipline natation, il faut prévoir 1 adulte pour 10 élèves, ce qui fait en moyenne 5 adultes pour 2 classes. Une session d'agrément par mois est organisée. Les dates ont été communiquées aux parents. Les représentants des parents d'élèves proposent de se faire le relai auprès des familles si nécessaire.	
--	--	--

Le directeur,

Le secrétaire